

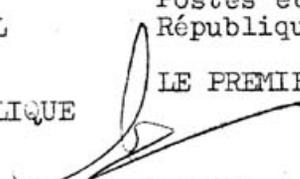
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/036 du 19/01/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP/16
portant reclassement et nomination
de Messieurs MANDOZI François et
IBATA François, Inspecteurs des
Postes et Télécommunications de la
République Populaire du Congo./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT./- 

(/ISAS : cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglément sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 59/8/FP du 24.1.59 fixant la liste des cadres
du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;
(/u le décret 59/11/FP du 24.1.59 fixant le statut des ca-
dres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et
Télécommunications ;
(/u le décret 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres de Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u les arrêtés n° 0282/MININFO/PT et 3074/MININFO/PT du
29.1.81 et 23.3.82 portant au titre des années 1980 et 1981 des
fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Postes et
Télécommunications ;
(/u l'Attestation n° 2203/DGTFF/DFP du 17.11.1982 autorisant
les fonctionnaires des cadres des catégories A et B hiérarchie III
et I à suivre un stage de formation dans le domaine des Télécom-
munications à Toulouse (FRANCE) ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 59/11 du 24.1.59 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs des Postes et Télécommunications dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'aptitude à l'Emploi d'Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers délivré par le Centre International de Perfectionnement des cadres des Postes et Télécommunications à Paris, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs Principaux des Services mixtes comme suit :

- 1°- Au 3° échelon, indice 1010 Acc = 1 an 4 mois 27 jours.
- MANDOZI François, Inspecteur de 7° échelon.
- 2°- Au 7° échelon, indice 1420 Acc = 5 jours
- IBATA François, Inspecteur Central de 3° échelon.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter respectivement des 21 Janvier 1982 et 30 Juillet 1981, dates effectives de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

~~Commandant Florent NTSIBA~~

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

~~Bernard COMBO MATSIONA~~

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DEF..... 6
- BGCM/BC..... 5
- CEFIPOSTEL..... 12
- CE/MININFO/PT..... 1
- INTERESSE..... 2

~~Colonel Louis SYLVAIN GOMA~~

Le Ministre des Finances,

~~Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU~~

[Large handwritten signature and scribbles covering the lower half of the page, including the names of the ministers mentioned above.]